

11  
20 13 173

NATIONS UNIES  
ASSEMBLEE  
GENERALE



N  
Distr.  
GENERALE

A/34/763  
10 décembre 1979

ORIGINAL : ARABE/FRANCAIS

---

Trente-quatrième session  
Points 24 et 25 de l'ordre du jour

QUESTION DE PALESTINE

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

Lettre datée du 3 décembre 1979, adressée au Secrétaire général par  
le représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation des  
Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint le texte de la Déclaration finale de la dixième Conférence au sommet arabe, réunie à Tunis du 20 au 22 novembre 1979.

Je vous prie de bien vouloir le faire distribuer comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 24 et 25 de l'ordre du jour.

Le représentant permanent  
(Signé) Mahmoud MESTIRI

Les monarques, présidents et émirs arabes, renouvelant leur condamnation des Accords de Camp David et du Traité de paix égypto-israélien et leur refus catégorique de ce traité et de toutes ses conséquences, affirment que le seul règlement possible ne peut être qu'un règlement général, basé sur la libération de tous les territoires palestiniens et arabes occupés, la restauration de tous les droits du peuple palestinien et en particulier, son droit de rentrer dans sa patrie, de déterminer son propre destin et d'édifier un Etat indépendant sur son territoire national. Ils réitérent également leur appui à la lutte du peuple arabe palestinien sous la direction de son unique représentant légitime, l'Organisation de libération de la Palestine.

La Conférence se félicite de la fermeté dont fait preuve notre peuple dans les territoires palestiniens occupés et de sa résistance héroïque contre les formes les plus cruelles d'occupation raciste et contre la politique de judaïsation, d'expulsion, de colonisation et d'agression contre son patrimoine et ses Lieux saints et lance un appel en faveur du renforcement de l'unité et de l'intensification de la lutte contre le complot de l'autonomie. Elle lance également un appel en faveur de l'élargissement de la solidarité internationale avec cette lutte en vue de la mise en échec des plans d'occupation sioniste.

La Conférence au sommet rend hommage au rôle que jouent les Etats et les forces de première ligne, et en particulier à la Syrie, à la Jordanie et à l'Organisation de libération de la Palestine face à l'ennemi sioniste, en s'opposant de toutes les manières possibles à l'agression et l'arrogance sionistes. La Conférence a mis l'accent sur l'importance qu'il y a à renforcer à tous les niveaux les moyens et capacités des pays et des forces de première ligne en vue d'atteindre un équilibre stratégique avec l'ennemi sioniste.

La Conférence au sommet prend note avec satisfaction des résultats positifs qui ont été enregistrés dans l'application des résolutions de la neuvième Conférence au sommet arabe de Bagdad ainsi que de leurs incidences sur la situation internationale et de l'amélioration relative constatée dans la position des divers Etats vis-à-vis de la question de Palestine et du problème de la libération des territoires arabes occupés. Elle prend acte avec satisfaction de la condamnation des Accords de Camp David et du Traité de paix égypto-israélien par la dixième Conférence islamique des ministres des affaires étrangères qui s'est tenue à Fès en mai 1979, par la seizième Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine qui s'est tenue à Monrovia en juillet 1979, par la sixième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés qui s'est tenue à La Havane au mois de septembre de la même année et se félicite également de la large unité d'action réalisée par le mouvement arabe lors de la présente session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Prenant acte avec satisfaction de l'isolement accru d'Israël sur la scène internationale, de la régression de ses relations internationales, de la prise de conscience croissante, par l'opinion internationale, du bien-fondé de la cause palestinienne et de la restitution de la totalité des territoires arabes occupés, la Conférence met en garde contre les tentatives visant à rétablir les relations

entre certains Etats et l'ennemi sioniste et à reconnaître Jérusalem comme sa capitale, et annonce que les Etats arabes prendront les mesures nécessaires en vue de protéger les droits arabes.

Poursuivant l'oeuvre entreprise par la neuvième Conférence au sommet arabe, la présente Conférence affirme la volonté de poursuivre les activités et les consultations visant à réaliser et à développer les objectifs de l'oeuvre arabe commune, à franchir une nouvelle étape dans la solidarité, à édifier une capacité arabe propre pour la mettre au service des intérêts de la nation, à oeuvrer en vue de rapprocher la position d'autres parties de la position arabe en recourant à divers moyens, notamment en développant les relations économiques avec les autres Etats.

La Conférence a également montré que l'unification, dans tous les domaines, de l'action interarabe en vue de mettre en place des institutions arabes et d'adopter les procédés techniques modernes, était indispensable pour relever les défis et faire face aux dangers qui confrontent le monde arabe ainsi que pour édifier un avenir meilleur qui verra l'épanouissement de la puissance, du prestige et de l'inviolabilité de la nation arabe.

La Conférence au sommet réitère l'appel du renforcement des relations et des liens de coopération avec les Etats islamiques et africains ainsi qu'avec l'ensemble des pays non alignés; à l'octroi d'un appui aux mouvements africains de libération dans leur lutte contre le racisme et la discrimination raciale et à une solidarité avec ces mouvements et avec les pays africains de première ligne; à la coopération avec les pays européens dans le but de promouvoir les intérêts arabo-européens communs et de modifier la position de la Communauté économique européenne de façon à ce que celle-ci n'établisse pas, dans ses relations avec les pays arabes, de distinction entre ses relations économiques et sa position politique vis-à-vis de la juste cause arabe et son élément central, la question de Palestine; aux efforts en vue de développer les relations entre les pays arabes et les pays d'Amérique latine dans divers domaines, dans leur intérêt commun et dans l'intérêt de la cause de la nation arabe, et à la poursuite des efforts déployés auprès des pays socialistes pour que ceux-ci maintiennent et accroissent leur soutien et leur appui au bon droit arabe, de manière à renforcer la capacité de résistance arabe.

La Conférence au sommet a décidé de constituer un certain nombre de délégations ministérielles de pays arabes qui seraient chargées de se rendre dans les pays étrangers de diverses régions du monde en vue d'exposer les fondements d'une paix juste qui ont été définis dans les décisions de la Conférence au sommet de Bagdad et d'obtenir leur appui à la position et aux droits arabes.

La Conférence au sommet condamne la politique pratiquée par les Etats-Unis d'Amérique et le rôle que ceux-ci ont joué dans la signature des Accords de Camp David et du Traité égypto-israélien. Elle affirme que la poursuite de cette politique aura des incidences négatives sur les intérêts et les relations mutuels des pays arabes et des Etats-Unis d'Amérique.

/...

La Conférence exprime son opposition devant la position des Etats-Unis d'Amérique et ses plans hostiles à la nation arabe, dont ils s'opposent aux intérêts ainsi qu'à la souveraineté sur ses ressources et ses potentiels, qui sont au service de ses peuples et des autres pays en développement, et elle affirme la solidarité de tous les peuples de la région contre ces plans et contre ces positions qui mettent en péril la paix et la sécurité internationales.

La Conférence invite à concentrer les efforts pour donner à l'opinion publique américaine une idée objective de la question de Palestine et de l'agression sioniste ainsi que des incidences néfastes pour les citoyens américains et arabes de cette politique hostile menée au Moyen-Orient, surtout depuis la conclusion des Accords de Camp David.

N'était cette politique, l'ennemi sioniste ne persisterait pas dans son agression contre le Liban avec pour objectif les populations libanaises et palestiniennes.

La Conférence condamne l'agression israélienne contre le Sud du Liban, sous toutes ses formes, qui est la cause des souffrances des habitants du Sud du Liban. Elle rejette catégoriquement l'hégémonie israélienne qui vise à intervenir dans les affaires intérieures du Liban sous divers prétextes fallacieux. Elle affirme également la pleine souveraineté du Liban sur la totalité de son territoire et le maintien de son indépendance et de son unité nationales. Elle réaffirme en outre la nécessité que la souveraineté de l'Etat libanais s'étende à tout son territoire national.

La Conférence souligne par ailleurs la nécessité d'appliquer les résolutions de Riyad, du Caire et de Beit ed-Din et de prendre les mesures voulues à cette fin. Elle appuie les efforts de coordination et de coopération déployés par le Gouvernement libanais et l'Organisation de libération de la Palestine en vue de résoudre tous les problèmes en suspens.

La Conférence décide d'appuyer les efforts du peuple libanais en accordant une attention prioritaire à la situation dans le Sud Liban.

Elle déclare également son appui au Gouvernement libanais dans tous les domaines sur le plan international, dans le but d'exercer la plus grande pression possible sur l'ennemi israélien pour qu'il mette fin à son agression contre le Sud du Liban et pour assurer son retrait de cette région.

Les monarques, présidents et émirats des pays arabes expriment toute leur gratitude à Son Excellence le président Habib Bourguiba pour avoir invité la Conférence dans la capitale tunisienne ainsi qu'au peuple tunisien arabe et adressent tous leurs remerciements à M. Hédi Nouira, premier ministre du Gouvernement de la République tunisienne, des grands efforts qu'il a déployés pour la bonne marche des travaux de la Conférence.

-----